

La Présidente, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, M. Yves Duchosal, Chef du département des finances, Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Perrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle l'article 34 du Règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits.

La Présidente excuse l'absence de M. Florian Dumalle, Conseiller municipal.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur ses différentes demandes à se placer à côté du M. Perrier afin de pouvoir échanger avec celui-ci lors des séances. Il a été mentionné lors du dernier Conseil municipal que le choix des places n'appartenait pas au Conseil municipal. Après avoir consulté tant le Règlement du Conseil municipal que la Loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement, **Mme Jacquemoud** n'a trouvé nulle part la confirmation de ces dires. Cette compétence ne serait même pas du ressort du bureau. Elle prie donc Mme la Présidente de bien vouloir lui communiquer d'ici au prochain Conseil municipal les bases légales sur lesquelles sa demande peut être refusée. À défaut d'une base légale, elle redemande à Mme la Présidente de faire le nécessaire afin de la déplacer au côté de M. Perrier.

La Présidente indique que la demande a été entendue et qu'elle vérifiera.

- L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2023

- Le procès-verbal du 19 septembre 2023 est adopté par 21 voix pour et 2 abstentions (23 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

- Lors du Conseil municipal du 19 septembre 2023, Mme Jacquemoud, Conseillère municipale indépendante, a reçu une réponse négative du bureau à sa demande de changement de place dans cet hémicycle. À la vue de son refus d'accepter cette réponse et de n'avoir pas obtempéré à la demande de Mme Demierre, Vice-Présidente, de rejoindre sa place, **la Présidente** l'informe qu'elle ne tolérera pas un nouveau comportement irrespectueux au bon déroulement de cette séance et qu'elle se réserve le droit de la sanctionner immédiatement selon l'article 35, alinéa 4, du Règlement du Conseil municipal pour trouble de séance, à savoir lui retirer la parole ou l'exclure de la séance. Par ailleurs, **la Présidente** informe Mme Jacquemoud que suite à sa remarque émise en début de séance, le bureau lui donnera réponse.
- Lors du Conseil municipal du 19 septembre 2023, M. Perrier, Conseiller municipal indépendant, a enfreint le secret de commission en divulguant en plénière des éléments de l'avant-projet du budget 2024, avant de s'en excuser. Cela étant, le bureau a décidé d'entendre M. Perrier, conformément à l'article 8 du Règlement du Conseil municipal afin de prendre une décision de sanction. Dans cette attente, étant donné que M. Perrier a déjà fait l'objet d'avertissements

pour violation d'ordre, la **Présidente** se réserve le droit de prendre une sanction immédiate en cas de récidive selon l'article 35, alinéa 4, du Règlement du Conseil municipal, à savoir retrait de parole ou exclusion de la salle.

- Le Conseil municipal a reçu par courrier électronique le 21 septembre 2023 deux communications de l'ASBEC (Association qualité de vie à Bernex - Confignon) concernant le PLQ de Vailly-Sud et le P+R Vailly-Sud.

4. Communications du Conseil administratif

M. Gilbert Vonlanthen, Maire, fait part des communications suivantes :

Questions posées lors du Conseil municipal du 19 septembre 2023

- Mme Jacquemoud demande si le Conseil administratif va corriger l'erreur lue dans le journal communal de juin, relative à la mobilité au parc des Molliers. Les vélos électriques y seraient prohibés alors que la signalisation en place autorise tous les vélos.

Les panneaux en place montrent en effet un pictogramme de vélo sans préciser le type de vélos concernés. Le règlement des espaces verts, préaux, places de jeux et terrains de sport de la Commune de Bernex adopté par le Conseil municipal le 2 mai 2023 précise toutefois dans son article 12, alinéa 5, que « l'accès au parc des Molliers est prohibé à tout engin motorisé ». Les vélos électriques sont considérés comme des engins motorisés et sont donc, sur le principe, interdits dans cet espace. Dans ce même article 12, il est également précisé que les cyclistes peuvent librement circuler tout en respectant les autres usagers en roulant au pas. Dès lors, un vélo électrique qui roulerait au pas dans le parc serait toléré.

- M. Vez demande d'obtenir les contrats d'assurance du projet du Vieux-Lully

Le chantier du Vieux-Lully fait l'objet d'une procédure qui est actuellement encore en cours. La question est sensible et les responsabilités ne sont à ce jour pas encore tranchées. Dans ce cadre-là, aucun document relatif aux assurances ne peut être communiqué.

Chantier du Vieux-Lully

Le chantier du Vieux-Lully va reprendre le 30 octobre prochain. Les entreprises vont commencer leur installation une semaine avant, soit à partir du 23 octobre.

Question relative à un possible conflit d'intérêts concernant M. Mayerat, nouveau membre du Conseil de Fondation de la FCBL (Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement)

M. Mayerat est le nouveau membre élu pour les Verts au sein du Conseil de Fondation de la FCBL. Il est par ailleurs Président de l'association Sun-Power, active dans la promotion du photovoltaïque. La question a été posée d'un possible conflit d'intérêts avec ses activités au sein du Conseil de Fondation de la FCBL.

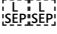


Les statuts de la FCBL ne contiennent pas de clause d'inéligibilité tenant à l'activité professionnelle (ou associative) autre que l'article 18, alinéa 1, qui dispose que « Les membres du Conseil de Fondation ne doivent être, notamment par l'entreprise dont ils sont propriétaires ou dans laquelle ils exercent une influence prépondérante, ni directement ni indirectement fournisseurs de la Fondation ou chargés de travaux ou de mandats pour le compte de cette dernière ou de tiers déjà mandatés par la Fondation ». En l'état, ni M. Mayerat ni l'association Sun-Power ne sont fournisseurs ou mandataires de la FCBL. Il n'y a donc pas motif à appliquer l'article 18, alinéa 1, des Statuts et donc pas de problème statutaire à ce que M. Mayerat siège au Conseil de la FCBL.

5. Présentation du projet de budget 2024

M. Vonlanthen annonce qu'il va présenter ce soir un PowerPoint relatif au projet de budget 2024. L'avant-projet de budget qui avait été présenté en « Toutes Commissions Réunies » a été travaillé par les différentes commissions idoines. La présentation du projet de budget faite ce soir ressemble sensiblement à celle de l'avant-projet de budget.

La présentation de M. Vonlanthen s'appuie sur un document PowerPoint intitulé « Projet de budget 2024 ».

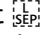
Sommaire

- Intentions du Conseil administratif et intégrations des variables 
- Projet de budget 2024
 - Comparaison avec l'avant-projet de budget 2024
 - Compte de fonctionnement
 - Synthèse des investissements
 - Evolution de la dette publique
- Conclusion 
- Rappel des prochaines échéances 

Intentions de départ du Conseil administratif

- Présenter un projet de budget réaliste, compte tenu du contexte :
 - Volatilité des recettes fiscales et relative fiabilité des prévisions de l'AFC.
Exemple : -10 % au budget 2024 par rapport aux comptes 2022
 - Intégration de la nouvelle population à Saint-Mathieu et adaptation des prestations communales
 - Poursuite de l'accompagnement de la mutation urbaine, avec l'élaboration d'un budget d'investissements au plus proche des réalisations
 - Augmentation des amortissements (projets terminés en 2023)
Exemples : nouvelle crèche de Saint-Mathieu et pavillons scolaires
 - Adaptation de l'administration communale avec la création de nouveaux postes de travail
- Objectifs :
 - Diminution minimale des prestations à la population
 - Pas d'augmentation des impôts
- Bases de travail :
 - Comptes 2022
 - Plan financier quadriennal 2023-2026

Données à prendre en compte et variables qui changent

- Prise en compte de l'inflation
 - Indexation des salaires (et rattrapages LPP).
 - Augmentation du coût de l'énergie et des consommables.
- Augmentation continue des charges de transfert
 - Exemple : GIAP (+37 % en 5 ans)
 - Participation au S.I.S : (+35 % en 5 ans)
- Péréquation financière intercommunale très volatile
 - Evolution sur les 5 dernières années : +63 % en 2020, -45 % en 2021, +46 % en 2022, -6 % en 2023 et +14 % en 2024. En raison de cette volatilité, il est compliqué de faire une estimation des revenus.
- Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)
 - Diminution des impôts communaux prélevés sur les personnes morales, compensée partiellement par une redistribution de l'impôt fédéral direct 
 - Déficit autorisé de CHF 1'093'000 jusqu'en 2027, soit 3 ans de plus par rapport aux dates initialement prévues
- Nouveaux logements de Saint-Mathieu :
 - Adaptation des prestations à la population avec notamment la nouvelle crèche et l'antenne sociale
 - Augmentation des recettes fiscales

M. Vonlanthen informe encore de la suppression de la Taxe professionnelle communale (TPC) dès 2024. La TPC, qui représentait CHF 300'000 en moyenne ces 5 dernières années, est remplacée, suite à de fortes et difficiles négociations avec le Conseil d'Etat, par un « Fonds de compensation - Impôt complémentaire sur le bénéfice des personnes morales » qui est plus favorable à la Commune. À titre d'exemple, les revenus estimés se montent à CHF 437'000 pour 2024, soit une augmentation de 46 % par rapport à la TPC.

Modifications apportées à l'avant-projet de budget 2024

- Le déficit présenté pour l'avant-projet de budget était de CHF 2'820'000.
- Par la suite, les modifications proposées par les différentes commissions ont diminué ce déficit de CHF 127'000.
- Les amortissements ont été recalculés après la mise à jour du programme d'investissements et améliorent le résultat de CHF 123'000.
- Les modifications des charges financières et charges de transfert apportent une augmentation de CHF 10'000.
- Le déficit du projet de budget présenté ce soir diminue et passe ainsi de CHF 2'820'000 à CHF 2'580'000. Comme cela sera vu plus tard, l'on constate que l'on est ici dans le cadre du Plan financier quadriennal (PFQ).

M. Vonlanthen détaille ces différentes modifications :

- Les propositions des commissions représentent -CHF 127'000.
 - Commission Mobilité et Infrastructures : -CHF 60'000
(consommables de la zone sportive saisis à double)
 - Commission Sociale et Vie Associative : +CHF 42'000
Une majorité de la commission a décidé une adaptation de l'aide humanitaire au total des revenus x 0,7 %, ce qui correspond à ce que préconise l'ONU.
 - Commission Economie et Sécurité : -CHF 18'000
(diminution de la participation communale au CRI-201)
 - Commission Durabilité et Sports : -CHF 7000
(subvention d'une société communale saisie deux fois)
 - Commission Culture et Espaces publics : -CHF 84'000
(suppression de la location d'une balayeuse, estimée à CHF 80'000, et économie réalisée sur les manifestations culturelles pour un montant de CHF 4000)
- Réduction des amortissements, suite à la révision de la planification des investissements : - CHF 123'000
 - Rénovation énergétique de l'école Robert-Hainard repoussée d'une année
 - Remplacement de véhicules également décalé dans le temps
- Autres modifications : +CHF 10'000
 - Charges de transfert : budgets définitifs reçus du S.I.S. et de l'ORPC Champagne
 - Adaptation des intérêts aux taux du marché

Compte de fonctionnement - Ecart vs budget 2023

M. Vonlanthen présente le tableau relatif au compte de fonctionnement et commente brièvement les écarts constatés en comparaison du budget 2023 :

- Charges du personnel (nature 30) : + 16 %. Les augmentations sont principalement liées aux éléments suivants :
 - Indexation des salaires : + 1,9 % selon le statut du personnel (CHF 342'000)
 - Valorisation d'une partie des salaires au 1^{er} janvier 2024 (CHF 227'000)
 - Rattrapages LPP suite à ces valorisations de salaire (CHF 417'000). Pour rappel, du fait que la caisse de pension de la CAP est un système de primauté aux prestations, les rattrapages LPP sont assez onéreux.
 - Augmentation de l'assurance perte de gain (CHF 292'000)
 - Crèche de Saint-Mathieu (CHF 950'000). La crèche est ouverte aux 50 % de sa capacité.
 - Création d'autres nouveaux postes (CHF 803'000) : contrôle de stationnement (2,8 ETP), un urbaniste (projet de Vailly), un gestionnaire des salaires, un concierge (école de Luchepelet), +40 % pour la réception et la location des salles, +20 % pour la gestion des

- déchets, + 10 % pour le DAS, Temporaire (SIRH) et + 20 % Assistante du Secrétaire général et du département Culture & Communication.
- Biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31) : - 2 % malgré de nouveaux locaux (crèche et antenne sociale à Saint-Mathieu, pavillons scolaires)
 - Amortissements du patrimoine administratif (nature 33) : + 5 % (accès à la ZDIA et subvention énergie, notamment)
 - Charges de transfert (nature 36) : + 4 % (augmentations FASE et S.I.S. principalement)
 - Revenus fiscaux : + 6 %. Les revenus fiscaux sont toujours difficiles à estimer. Ils ont été majorés de 6 %.
 - Patentes et concessions : + 300 %. Les revenus supplémentaires concernent les gravières et sont liés aux nouvelles modalités d'entreposage des volumes non valorisables.
 - Taxes : + 26 % (revenus liés à la nouvelle crèche de Saint-Mathieu)
 - Revenus de transfert : + 13 % (augmentation de la péréquation financière, validée par le Grand Conseil suite à une proposition de l'ACG)
 - Charges financières : + 8 % (nouveaux crédits et augmentation des taux d'intérêt)

Compte de fonctionnement - Ecart vs PFQ 2024

M. Vonlanthen commente le tableau relatif aux écarts du projet du budget 2024 en comparaison avec le PFQ. Il rappelle que la Commune étant en déficit l'année passée, elle avait dû présenter un Plan financier quadriennal avec un retour à l'équilibre en 2026. Le tableau présente les chiffres relatifs au PFQ 2024 et les écarts du budget 2024 par rapport au PFQ.

- Charges du personnel : + 3 %
Augmentation de l'assurance perte de gain et rattrapages LPP non intégrés dans le PFQ
- Biens, services et autres charges d'exploitation : + 3 %
Du fait de l'augmentation de la population et de l'adaptation des prestations, toutes les économies prévues au dernier Plan financier ne peuvent être maintenues. Les dépenses de cette nature « Biens et services » diminuent toutefois de plus de 1 % par rapport aux comptes 2022.
- Amortissements : + 7 %
Contrairement aux années précédentes, tous les investissements prévus en 2023 vont être réalisés, alourdissant ainsi le coût des amortissements par rapport au dernier Plan financier.
- Charges de transfert : + 1 % (conforme aux prévisions)
- Revenus fiscaux : + 4 %
Légère augmentation suite aux impôts perçus en 2022, plus importants que prévu et qui avaient permis de faire un exercice à l'équilibre.
- Patentes et concessions : + 297 % (valorisation de volumes supplémentaires)
- Taxes : + 4 % (recalcul des revenus de la nouvelle crèche de Saint-Mathieu)
- Revenus de transfert : - 11 %
Subvention de la nouvelle crèche de Saint-Mathieu reçue plus tard que prévu
- Charges financières : - 33 %
Nouveaux emprunts prévus en 2024 moins importants du fait d'un meilleur autofinancement (augmentation des amortissements)

Destination des dépenses par nature

Le diagramme en fromage présente les natures de charges.

- Charges du personnel : 49 %. **M. Vonlanthen** rappelle qu'à Bernex, les charges du personnel comprennent aussi l'Etat civil et la petite enfance. Sans la petite enfance et l'Etat civil, les charges de personnel représenteraient les 37 % du total des charges.
- Biens, services et autres charges : 22 % (livraison de marchandises, prestations de service)
- Amortissements : 11 % (amortissement linéaire selon le guide MCH2 des biens du patrimoine administratif uniquement)
- Charges financières : 1 % (intérêts sur la dette publique)
- Charges de transfert : 18 % (dédommagements à une collectivité qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches données, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée.

Exemples : GIAP, FASe, SIACG, SIS, aide humanitaire, subventions aux sociétés communales, etc.)

Origine des revenus par nature

- Revenus fiscaux : 73 %. **M. Vonlanthen** rappelle que la Commune dépend essentiellement des revenus des personnes physiques. Outre les impôts directs (personnes physiques et personnes morales), les revenus fiscaux comprennent aussi la taxe professionnelle qui a été transformée en nouvel impôt ainsi que les impôts sur les chiens.
- Patentes et concessions : 1 %. Cette nature concerne l'exploitation de la gravière. L'augmentation constatée ici est liée à la possibilité de valoriser la partie qui n'était pas valorisée, ce qui méritera un revenu supplémentaire.
- Taxes (crèches et garderies, restaurants scolaires, vente des cartes CFF, remboursement des assurances perte de gain, etc.) : 11 %.
- Revenus financiers (locations de locaux et parkings publics, redevances d'utilisation du domaine public, dividende de la BCGe, etc.) : 3 %.
- Revenus de transfert (péréquation financière intercommunale, prestations refacturées aux communes, subventions cantonales, compensation RFFA, etc.) : 12 %.

Investissements - Patrimoine administratif

Pour cette année, **M. Vonlanthen** a déjà reçu la confirmation que les investissements qui ont été votés au niveau du budget seront réalisés.

Pour le budget 2024, le montant aux dépenses s'élève à CHF 16'604'000 et les recettes se montent à CHF 6'966'000, soit des investissements nets à hauteur de CHF 9'638'000.

Les investissements prévus dans l'avant-projet de budget 2024 se montaient à CHF 15'200'000 contre CHF 9'638'000 pour le projet de budget. Cette diminution s'explique principalement par le report d'un an de la rénovation de l'école Robert-Hainard (-CHF 5'900'000). D'autre part, les investissements liés à la gestion des déchets (containers à Lully et poubelles espaces publics) augmentent de CHF 300'000.

Investissements 2024 par commission

- Durabilité et Sports : CHF 1'637'000, pour des projets environnementaux et des aménagements divers
- Economie et Sécurité : CHF 6'054'000, avec l'aménagement des rues (CHF 5'225'000), l'assainissement des eaux (CHF 412'000), les véhicules (CHF 355'000), les hydrantes (rénovation) (CHF 62'000)
- Grand Projet : CHF 130'000 (études aménagement du territoire)
- Mobilité et Infrastructures : CHF 1'817'000, pour l'aménagement des parcs (CHF 432'000), la rénovation des écoles (Robert Hainard principalement) (CHF 414'000), le FIDU qu'il faut alimenter chaque année (CHF 401'000), les autres bâtiments communaux (CHF 350'000) et l'aménagement des rues (CHF 220'000). Concernant le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain), **M. Vonlanthen** précise que la Commune touchera, pour la mise à disposition des logements de Saint-Mathieu, une subvention de CHF 7000 par logement. Ces montants seront versés sur le compte des investissements, pour payer partiellement les investissements. Ils ne peuvent donc en aucun cas être attribués au compte d'exploitation.

Evolution de la dette

Ces dernières années, la dette a pu être réduite sensiblement et est passée sous la barre des 10 millions de francs fin 2022, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 30 ans.

En 2023, l'on a essayé de réaliser la plupart des investissements et la dette avoisinera 20 millions de francs.

Le projet des investissements prévus en 2024 amènera la dette à dépasser sensiblement les 25 millions de francs.

La dette publique prévue fin 2024 se montera à 27 millions de francs.

Conclusion : un projet de budget réaliste et responsable

Les choix du Conseil administratif sont en cohérence avec le contexte actuel, à savoir :

- Augmentation de la population, avec une adaptation des prestations communales et des recettes fiscales.
- Forte volatilité des recettes fiscales. Cette volatilité se constate chaque année, mais pour l'instant, elle est toujours en faveur de la Commune et l'on espère que cela durera.
- Persistance de l'inflation, avec un coût des consommables toujours élevé et une indexation des salaires en 2024.
- Adaptation de l'administration communale, avec la création de nouveaux postes (nouvelle crèche et nouvelle antenne sociale).
- Poursuite du programme des investissements, avec la rénovation des écoles et le réaménagement des rues de Bernex.

Rappel des prochaines étapes du processus budgétaire

- 7 et 8 novembre 2023 : examen du projet de budget en commission des finances (après le vote de ce soir relatif au renvoi du projet de budget dans cette commission)
- 21 novembre 2023 : vote du budget 2024 par le Conseil municipal
- 19 décembre 2023 : date de réserve pour le vote du budget 2024 par le Conseil municipal

La **Présidente** remercie M. Vonlanthen et ouvre la discussion sur la présentation du projet de budget 2024.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet au vote le renvoi du projet de budget 2024 en commission des finances.

- **Le renvoi du projet de budget 2024 en commission « Finances et Administration » est accepté par 22 voix pour et 1 abstention (23 votants).**

6. Propositions du Conseil administratif :

a) DS 9-2023-47 : demande de crédit pour la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 3 octobre 2023**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 3 octobre 2023 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 6 octobre 2023**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 6 octobre 2023 (annexes).

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Comme cela a été mentionné dans le rapport de la commission des finances, six questions (une étant plutôt une affirmation) sont parvenues à M. Huguenin. Avant de proposer quelques éléments de réponses, celui-ci souhaite faire un rappel qui résonnera avec ce qu'a évoqué le Conseiller municipal, M. Lionel Rossini.

La demande de crédit de 2017 concernait la pause et la fourniture de couronnes, y compris les collerettes pour l'équilibrage, la pause et le raccordement des projecteurs ainsi que la révision des treuils.

Quant à elle, la demande de crédit qui est soumise ce soir concerne la pause de nouveaux projecteurs LED avec un câble de sécurité, l'adaptation des couronnes évoquées dans la demande de crédit précédente, le remplacement des coffrets électriques en tête de mâts ainsi que le remplacement des six treuils défectueux et des câbles d'alimentation. **M. Huguenin** a demandé une petite recherche - quasi archéologique - et il s'avère que les treuils, qui visiblement font beaucoup parler d'eux, ont été installés entre 2006 et 2009 (l'on n'a pas retrouvé la date exacte de leur installation). Et en 2017, ces treuils ont simplement été révisés, mais pas changés.

M. Huguenin en vient aux questions qui lui ont été remises :

- La première question portait sur l'étonnement quant à la manière dont le matériel a peu résisté - soit des câbles qui ne descendent plus - puisque l'installation a été réalisée il y a seulement 6 ans. Pour rappel, seuls les treuils ont été révisés et les câbles ont été changés. D'après les renseignements que **M. Huguenin** a obtenus auprès du service de la Ville de Genève, la durée de vie des câbles se situe entre 6 et 10 ans, selon les différents terrains.
- La deuxième question indiquait qu'il faudrait utiliser une autre entreprise que celle qui a été mandatée pour effectuer cette première installation en 2017, car ce matériel - donc les câbles - aurait dû au moins durer le temps de l'amortissement, donc 10 ans, voire 15. Sans se prononcer sur la durée d'amortissement de câbles électriques, **M. Huguenin** est tout à fait d'accord que le marché est un marché de gré à gré. Une deuxième entreprise sera donc sollicitée. Cependant, il tient à préciser que sur ce type d'installations, aujourd'hui, un acteur majeur change la majorité - mais pas l'intégralité - des installations dans les communes genevoises : l'entreprise parapublique SIG.
- La troisième question relevait que la commune est prise en otage par l'ASF (Association suisse de football) et l'ACGF (Association cantonale genevoise de football), avec le sentiment de se faire avoir par ces instances qui ont de l'argent - en plus de l'entreprise évoquée dans la question précédente. **M. Huguenin** partage cette opinion. Les normes évoluent, comme il le dit à chaque présentation d'une demande de crédit en lien avec le sport et avec des modifications qui sont exigées par ces faïtières. Ces faïtières disposent effectivement d'un certain nombre de moyens et la prise en otage est partagée par le Conseil administratif. Cependant, comme dans toute prise en otage, l'otage n'a pas forcément le choix.
- La quatrième question était la suivante : Y a-t-il eu des plaintes et des demandes d'explication auprès de l'entreprise - donc auprès de SIG - qui a fait l'installation en 2017 ? Cette entreprise ne doit-elle pas en assumer une responsabilité ? **M. Huguenin** indique que des contacts ont été pris à ce sujet et qu'il ne manquera pas d'informer la commission « Durabilité et Sports » du retour de ceux-ci.
- La cinquième question était davantage une affirmation, à savoir que le travail en commission « Durabilité et Sports » a donné lieu à un grand nombre d'abstentions en lien avec ces questions. **M. Huguenin** indique que le Conseil administratif en prend note.
- La dernière question notait qu'il s'agit d'un dysfonctionnement sur les six mâts, donc d'un système tout entier qui n'est pas adapté et non pas d'une malfaçon d'un seul élément. **M. Huguenin** indique qu'effectivement, ces treuils, qui ont une quinzaine d'années, sont changés dans leur intégralité. Il précise bien que les treuils sont changés, mais pas les mâts. Il serait beaucoup plus cher de changer les mâts. Ces six câbles sont considérés comme défectueux. Et un câble vaut CHF 3500. Et les câbles d'alimentation sont également modifiés.

M. Huguenin espère avoir été plus clair dans ses explications et s'excuse auprès de la commission « Durabilité et Sports » si les abstentions relevaient une difficulté de sa part dans l'explication de ces questions fort techniques.

M. Perrier estime que les observations de **M. Huguenin** sont parfaitement justes. De son avis, il est utile et absolument indispensable de faire ces travaux aujourd'hui. L'éclairage passera en LED et les treuils actuels sont totalement fichus. Il n'y a pas de discussion à avoir. Il relève également les risques de forfait. Par exemple, si l'éclairage lâche au milieu d'un match important, l'arbitre peut très bien décider d'arrêter le match et l'équipe qui perd pourrait descendre d'une ligue. En conséquence, **M. Perrier** engage très fortement ses collègues à voter cette demande de crédit.

Mme Chassot indique qu'elle fait partie des gens qui ont été grandement étonnés par la succession de demandes de crédit relatives à l'éclairage de la zone sportive. La dernière en date était celle dont a parlé M. Huguenin (2017, avec une installation en 2018). **Mme Chassot** s'est alors mise en recherche d'informations sur ce type d'installations.

À la lecture d'un prospectus de fournisseur pour la Suisse dans ce domaine - un prospectus à caractère commercial, mais très explicite -, elle a bien compris les tenants et aboutissants de ces éclairages. Le passage aux LED prévoit effectivement de sérieuses économies. Les entretiens techniques réguliers sont indispensables du fait des directives des associations faïtières, mais également pour assurer la sécurité de ces équipements tout comme celle des sportifs.

Pour ces raisons, **Mme Chassot** revient sur ses positions un peu drastiques et annonce que le groupe PLRB votera positivement cette demande de crédit. Néanmoins, elle estime que nous devons tous - en tant que citoyens, en tant que sportifs, en tant que présidents d'associations et en tant que collectivités publiques - rester attentifs aux régulations des associations sportives afin de limiter, tant que faire se peut, les desiderata de modifications réglementaires qui leur arrivent régulièrement. Ces modifications sont coûteuses non pour elles, mais surtout pour les clubs sportifs, les associations et les communes qui ont à charge ces adaptations.

M. Gioria constate que les footballeurs d'aujourd'hui voient moins bien que ceux de sa génération, mais pour revenir aux choses sérieuses, il annonce que Le Centre votera cette demande de crédit. Ce que vient d'ajouter **Mme Chassot** est exact. **M. Gioria** souhaite également remercier le Conseil administratif qui a donné pleine réponse à toutes les questions que la commission se posait.

Mme Graf observe que la dernière version de la demande de crédit présentée ce soir, qui est disponible sur CMNet, mentionne une participation de Confignon à hauteur de CHF 41'000, ce qui n'était pas le cas dans la demande de crédit qui a été présentée à la commission des finances. Elle demande au Conseil administratif des précisions quant à cette participation de Confignon.

M. Huguenin confirme que le Conseil municipal de Confignon se prononcera le 7 novembre prochain sur la participation qui est évoquée dans cette demande de crédit et qui est effectivement un rajout de dernière minute. La raison en est que M. Huguenin voulait être certain que cette commune voisine - en laquelle il a entière confiance - présenterait ce point dans un Conseil municipal. L'ordre du jour lui a été confirmé par la magistrale en charge la semaine dernière et suite à cela, il a donc demandé une modification de cette demande de crédit vers le bas.

M. Jordi proposerait que le Conseil administratif fasse un courrier explicatif à l'ASF et aux ligues amateurs afin d'exposer les positions qui viennent d'être exprimées ce soir. Il pense important que la Commune se positionne une fois. Dans le domaine du football, l'on ne peut rien dire et l'on ne peut que suivre. Si la Commune et le Conseil administratif envoient un tel courrier, **M. Jordi** ne dit pas que cela changera tout, mais il pense que l'on ne sera pas la seule commune à le faire. Il encourage donc le Conseil administratif à le faire.

M. Huguenin répond qu'il le fera bien volontiers.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** donne lecture du projet de délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports » du 3 octobre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 6 octobre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. de rénover l'éclairage des terrains A et B de football.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 145'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de prendre acte qu'une subvention rétroactive de CHF 9'800.- selon le programme de la Confédération par luminaire LED sera accordée et que la commune de Confignon participera aux coûts à hauteur de CHF 41'000.-.
4. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités, dès 2024.

b) ES 14-2023-43 : demande de crédit pour la réalisation du projet de requalification des rues du village - Secteur Saule-Creux

- Rapport de la commission Economie et Sécurité du 1^{er} octobre 2023

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 1^{er} octobre 2023 (annexes). Elle précise que les chiffres n'ayant pas été revus en commission technique, les montants qu'elle a indiqués dans le rapport ne correspondent pas forcément à ceux qui suivront dans le rapport de la commission Finances et Administration.

- Rapport de la commission Finances et Administration du 6 octobre 2023

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 6 octobre 2023 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Demierre indique que le groupe VERSO accueille favorablement cette demande de crédit pour une partie d'un projet qui a attendu très longtemps. Les coûts sont évidemment très élevés et la situation financière de Bernex n'est pas idéale, mais cette réalisation est un investissement important pour la qualité de vie, la sécurité et l'image du village.

Cela a été dit dans le rapport de la commission Economie et Sécurité, mais **Mme Demierre** pense qu'il est important de rappeler pourquoi les travaux commencent par le secteur du chemin de Saule alors que les besoins sont peut-être plus criants sur la rue de Bernex. En effet, pour des raisons pratiques évidentes, les deux secteurs ne peuvent pas être menés de front et les négociations avec les riverains - complexes, nombreuses et nécessaires à la réalisation du projet - ont avancé plus vite sur le chemin de Saule. Parce que les négociations sont encore plus complexes sur la rue de Bernex et doivent aussi intégrer les TPG, elles prennent donc logiquement plus de temps, mais le réaménagement de la rue de Bernex est prévu une fois ce secteur terminé.

Commune de Bernex

Tout en reconnaissant la qualité et la nécessité du projet, le groupe VERSO regrette que la solution proposée ne propose pas de vrais aménagements pour les vélos par manque d'espace. Cela aurait été possible avec le projet initial. Malgré ces regrets, le groupe VERSO tient à remercier les mandataires et les services communaux pour l'énorme travail fourni et invite l'assemblée à accepter cette demande de crédit, conclut **Mme Demierre**.

Mme Chassot relève que l'on est enfin à bout touchant sur ce long parcours de réfection de la rue de Bernex - des rues du village de Bernex.

Pas encore l'idéal : les interventions pour lesquelles le Conseil municipal va voter ce soir concernent le secteur Saule-Creux. Il faudra encore de la patience à la population pour que l'entier des rues du village soit enfin rénové.

Pas le rêve pour certains, plutôt cher pour d'autres, pas assez de place pour la mobilité douce ou trop de pertes en places de parking, mais dans tous les cas, un projet de qualité et de consensus.

Après la résolution votée au Conseil municipal le 20 septembre 2016, de nombreuses séances de travail, de présentation et d'avant-projets ont été nécessaires pour aboutir - première étape importante - au vote du crédit d'étude en 2020.

Deux ans d'étude, un passage par le Covid et des retours réguliers en commission Economie et Sécurité.

Mobilier urbain,

Résine gravillonnée,

Chaussée et trottoirs en enrobé,

Expertise zone 30,

Ville jardin, vieux village, Bernex route,

Végétation - Négociations.

Totems,

Etc.

Un vocabulaire dont nous nous sommes accoutumés afin de prendre les décisions les plus adéquates pour ces rues et chemins du cœur du village qui nécessitent impérativement des travaux et une sécurisation de qualité, pour le bien commun de la population bernésienne.

Ce soir, **Mme Chassot** tient, en son nom et en celui du groupe PLR Bernex, à remercier pour ces longues années de travail :

- le Conseil administratif incorpore, et plus particulièrement Mme Guylaine Antille qui a dû et su mener à bien ce grand et beau projet,
- mais aussi les mandataires - dont le lauréat du MEP, le Bureau Franceso Allievi SA, Nuvolab Architectes, le Bureau Oxalys Sàrl et B&S Ingénieurs Conseils - toujours très au fait des particularités de Bernex,
- ainsi que les services techniques de la Commune et M. Zurbuchen pour la constance dans la clarté des présentations techniques et le suivi dans l'avancement du planning - suivi qui a été mené conjointement avec d'autres chantiers (**Mme Chassot** pense en particulier aux travaux de prolongement du tram et des abris-bus) qu'il a fallu suivre durant cette même période,
- sans oublier les collaborateurs de la Commune qui font désormais partie du récent COPIL, créé pour le suivi des travaux, et qui auront bien des tâches dans les années à venir.

Le chantier va bientôt prendre forme, les habitants vont devoir changer leurs habitudes, ils vont être confrontés à des rues ou des accès temporairement fermés et ils vont se plaindre, c'est certain.

Mais restons confiants :

- dans la population bernésienne qui saura faire face,
- dans le Conseil municipal et le Conseil administratif - présents et à venir - qui sauront persister dans cette voie de consensus nécessaire pour la réalisation de cette requalification et la suite des travaux,
- et dans la suite des travaux - impératifs pour la pacification des rues de notre village.

Mme Chassot remercie l'assemblée de son attention.

M. Gioria indique que Le Centre Bernex se joint aux remerciements cités plus haut. Enfin, les choses sérieuses commencent ! Le Centre Bernex acceptera ce soir cette demande de crédit tout en regrettant - amèrement quand même - que la solution du sens unique dans la rue de Bernex et le

chemin de Saule n'ait pas été retenue. Cela est la démocratie, mais **M. Gioria** pense qu'on le regrettera assez vite. Il faut donc maintenant aller de l'avant, en espérant que tout se passera bien.

Mme Jacquemoud annonce qu'elle soutiendra également fortement cette demande de crédit, et plus particulièrement l'ensemble du projet de la requalification des rues de Bernex qu'elle espère voir s'accélérer. Elle aimerait néanmoins avoir la garantie que le début des travaux est bien prévu pour cet hiver 2023-2024. Elle souhaiterait également que la Commune fasse un effort de communication auprès des riverains avant les travaux et qu'elle mette en place des mesures d'accompagnement durant les travaux.

Mme Antille souhaite répondre aux deux questions de Mme Jacquemoud.

Concernant la garantie que les travaux commenceront en début d'année, elle répond que c'est bien ce qui est prévu pour autant que cette demande de crédit soit votée ce soir - ce qui semble être le cas - et qu'il n'y ait pas de référendum contre cette demande de crédit. Elle rappelle à ce propos le délai référendaire des 40 jours. Elle confirme qu'il est bien prévu que les travaux commencent au début de l'année 2024, au début du mois de janvier, après le congé de fin d'année.

En ce qui concerne l'effort de communication, **Mme Antille** signale que cela a déjà été fait. Des permanences ont régulièrement été organisées et marchaient bien durant le Covid, quand il n'était pas possible de faire cela en grand format. Et aujourd'hui, l'on va effectivement reprendre le bâton de pèlerin par rapport aux fermetures et autres conséquences du chantier.

Mme Antille précise encore que dans la demande de crédit présentée ce soir, un montant de CHF 100'000 est prévu pour la communication. Il s'agira principalement de permanences, mais des flyers et des informations très précises sur des fermetures de routes ou autres sont aussi prévus, car cela est important. Il sera nécessaire d'avoir un contact avec la population et d'organiser des permanences. Dans ce domaine, la Commune est aussi en contact avec la commune de Versoix qui lui a fait part de son expérience acquise dans le cadre de la grande réfection de la route de Suisse. La communication peut aussi passer par le site Internet. Le dispositif de communication de Bernex sera adaptable et adapté en fonction des travaux, précise encore **Mme Antille**.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** donne lecture du projet de délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 1^{er} octobre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 6 octobre 2023,
- Vu l'approbation du Conseil municipal relatif au crédit d'étude pour l'établissement du projet de requalification des rues du village, voté le 4 février 2020 (ES 18-2019-67),
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. de réaliser le projet de requalification des rues du village - secteur Saule Creux.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 9'456'000.- TTC destiné à ces travaux.

3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense conjointement avec le crédit principal. Les dépenses concernant l'aménagement seront amorties en 30 ans et les dépenses relatives à l'assainissement seront amorties en 40 ans et financées parallèlement par l'encaissement d'un loyer versé par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à enregistrer au fonctionnement. La dépense nette de CHF 8'177'000.- TTC sera amortie dès la première année d'utilisation du bien, prévue en 2027.
5. de prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de CHF 1'240'000.- TTC par le FIA, à hauteur de CHF 20'000.- par la Confédération (OPB) et à hauteur de CHF 19'000.- par l'Etat. Le montant TTC à la charge de la Commune se monte à CHF 8'177'000.-.
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 9'456'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

c) Modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) - Projet d'ajout de l'article 10

- Projet de délibération

M. Vonlanthen explique que la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) n'avait plus un représentant des partis politiques au sein de son Conseil tel que devraient le prévoir les statuts. Le Conseil de Fondation a donc décidé, dans sa majorité, de faire une modification des statuts afin d'avoir des représentants de tous les partis politiques élus au Conseil municipal de Bernex. S'est rencontré le cas où un des membres du Conseil de Fondation n'était plus affilié à un parti politique et où un parti politique élu n'avait donc plus de siège dans le Conseil de la FCBL. Cette proposition de modification des statuts, validée par la majorité du Conseil de Fondation, est soumise ce soir au vote du Conseil municipal - car c'est de la compétence de ce dernier - et devra ensuite être validée par le Grand Conseil.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce projet, **la Présidente** donne lecture de l'amendement qu'elle a reçu en début de séance et qui a été déposé par M. Perrier :

Demande d'amendement : modification de l'article 10, alinéa 1, lettre a) des statuts :

Article 10 - Le Conseil de Fondation (nouvelle teneur de la lettre a)

- a) *Un Président de la Fondation est nommé par le Conseil administratif. Il est choisi hors du Conseil administratif, hors du Conseil municipal et hors du personnel de l'administration communale.*

Bernex le 17 octobre 2023

Christian Perrier, Conseiller municipal indépendant

La Présidente met au vote l'entrée en matière de cet amendement.

- **L'entrée en matière de l'amendement est refusée par 12 voix contre, 7 abstentions et 4 voix pour (23 votants).**

La Présidente ouvre la discussion sur ce projet de délibération.

M. Gioria annonce que Le Centre Bernex propose de renvoyer cette modification des statuts à la commission « Finances et Administration ».

La Présidente ouvre la discussion sur cette proposition d'un renvoi en commission « Finances et Administration ».

M. Rossini note que la logique serait effectivement de renvoyer cette proposition en commission « Finances et Administration », mais relève qu'une question de temps entre aussi en ligne de compte. Il proposerait donc d'aller un peu plus vite, étant donné que cela fait maintenant plus de deux ans que l'UDC n'est plus représenté au sein de cette Fondation. L'on a mis du temps à comprendre qu'un problème se rencontrait de ce point de vue. Une demande et une réflexion ont suivi. **M. Rossini** apprécie le travail qui a été fait par la Fondation et le fait que son Conseil ait approuvé cette modification des statuts. Aussi, puisque le Conseil de Fondation a déjà approuvé cette modification, **M. Rossini** proposerait d'accélérer le processus et de décider déjà ce soir du sort de cette modification, ce qui permettrait de gagner un peu de temps. De plus, il ne voit pas exactement ce qu'un renvoi en commission « Finances et Administration » permettrait de faire de plus et de mieux. Dans un souci d'équité, il souhaiterait que l'on puisse rendre justice le plus rapidement possible au parti en question qui n'est plus représenté au sein de la Fondation et rappelle que cette situation dure depuis deux ans.

La Présidente prie Mme Jacquemoud de retourner à sa place et lui rappelle qu'elle l'a avertie en début de séance. *Mme Jacquemoud se rendait en fait aux toilettes ?*

M. Gioria comprend tout à fait la remarque de M. Rossini et est d'accord avec lui sur le fait que l'on pourrait gagner du temps. Cependant, de l'avis du Centre, il manque plusieurs choses. Tout d'abord, Le Centre ne voit pas pourquoi cette modification ne serait faite que pour la FCBL sachant que la Commune a aussi une deuxième fondation pour laquelle un problème similaire pourrait se poser. Aussi, et surtout, c'est une question de coût et personne ne parle ici de cette problématique. Bien que **M. Gioria** ne sache pas à combien se montent les jetons de présence pour cette Fondation, il pense que l'on peut bien s'imaginer que si dans une législature, il arrivait le même cas non pour une personne, mais pour trois, le nombre de membres du Conseil s'en trouverait multiplié. L'on arriverait ainsi à une solution complètement aberrante, avec des coûts qui augmenteraient simplement parce que certaines personnes ne voudraient pas quitter la Fondation. **M. Gioria** pense que la réflexion est bonne et que la demande de l'UDC a toute sa raison d'être, mais estime que l'on ne peut pas la prendre ainsi - rapidement et assis sur le siège - alors que certains éléments n'ont pas été envisagés, notamment les coûts. Il voit cette proposition de modification des statuts comme une proposition et pas forcément comme quelque chose de définitif. Personnellement, il trouve la solution proposée un peu brinquebalante, mais il se met tout à fait à la place de l'UDC : l'UDC n'a plus siégé depuis un bon moment dans cette Fondation et cela n'est pas normal. Cependant, d'autres choses aussi ne sont pas normales et effectivement, il faut arriver devant le problème pour se rendre compte qu'il y a un problème, car on ne lit pas toujours les règlements jusqu'au bout. Quelque chose ne joue pas dans ce règlement et il serait bon de le revoir, mais pas forcément de la manière qui est proposée ce soir, estime **M. Gioria**.

M. Perrier approuve totalement la position de M. Gioria et si ce dernier ne l'avait pas fait, il aurait également demandé le renvoi à la commission « Finances et Administration ». Aussi, comme l'a très justement dit son préopinant, la Commune a deux fondations. Donc, autant faire des modifications pour les deux fondations.

D'autre part, **M. Perrier** rappelle que ces modifications doivent être validées par le Conseil municipal, puis par le Grand Conseil. Il observe que si tout n'a pas été fait selon les règles et si le Grand Conseil renvoie encore le dossier à la Commission des droits politiques, cela pourra vraiment durer jusqu'à la fin de la législature. En conséquence, il pense que les modifications soumises au Grand Conseil devraient vraiment être bien ficelées.

M. Vonlanthen ne voit aucun problème à un renvoi à la commission « Finances et Administration », d'autant plus que Bernex compte effectivement deux fondations. Autant que faire se peut, l'on pourrait le faire pour les deux. Cependant, il précise que le cas rencontré au sein de la FCBL ne s'est pas présenté dans l'autre fondation.

Afin de rassurer M. Gioria, **M. Vonlanthen** signale que le cas évoqué est relativement rare et ne s'est pas rencontré ces dernières années. Aussi, il voit mal avoir tout d'un coup des Conseils de

Fondation à 16 personnes. Et ce n'est pas cela qui va mettre en péril l'équilibre financier des fondations.

M. Vonlanthen estime que la représentation politique est importante et ajoute que l'on pourrait se poser encore une autre question, à savoir pourquoi des personnes sortent à un moment donné de partis politiques, mais cela concerne un autre problème que l'on ne va pas régler ce soir.

M. Rossini partage également l'avis que les deux fondations sont concernées. Cependant, il relève que dans le cas présent, seule une des deux fondations rencontrait un problème. Il pensait donc que les problèmes devaient être résolus un par un. Si l'on souhaite maintenant anticiper les problèmes et effectuer des modifications pour les deux entités, l'on pourrait alors effectivement renvoyer le dossier à la commission « Finances et Administration », pense **M. Rossini**. Ce serait peut-être aussi l'occasion de discuter plus profondément des termes et d'éventuellement modifier cette proposition de modification de règlement. Par exemple, le souhait pourrait être d'éviter que des personnes qui quittent une affiliation politique puissent continuer à siéger. Ces différentes questions pourront être discutées en commission « Finances et Administration ».

D'autre part, **M. Rossini** indique qu'il est assez surpris que M. Perrier souhaite renvoyer la proposition à la commission des finances puisqu'il ne peut pas y prendre la parole.

La Présidente interrompt M. Rossini et lui rappelle que la discussion porte sur la demande de renvoi en commission.

M. Rossini fait savoir que maintenant, il approuverait effectivement cette demande de renvoi pour aller plus loin.

Pour clore le sujet et au vu des éléments évoqués qui sont tout à fait justes, **M. Sierro** annonce que la commission « Finances et Administration » accueillera avec bienveillance ces traitements pour les deux fondations simultanément, voire plus.

M. Gioria informe que, sauf erreur, les indemnités versées pour siéger à la Fondation du C.I.V. se montent à 20 francs l'heure alors qu'elles sont à plus de 200 francs l'heure si l'on siège à la FCBL. L'on comprend donc pourquoi le problème n'arrive pas au Conseil de Fondation du C.I.V., mais pourrait encore arriver au Conseil de la FCBL.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe au vote relatif à la proposition d'un renvoi de ce projet de délibération en commission « Finances et Administration ».

- **Le renvoi du projet de délibération en commission « Finances et Administration » est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

7. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guylaine ANTILLE :

Exposition des photographes amateurs de Bernex

Dans le cadre du renouvellement des expositions sur la Commune, une nouvelle exposition sera inaugurée le 3 novembre 2023 à 18 h 30 à la galerie « Aux Portes de la Champagne ». Cette exposition, sur le thème de l'eau, rassemble sept photographes de Bernex, sélectionnés sur dossier.

Prochaine exposition à la Galerie de la Champagne

Le vernissage de l'exposition de sculptures et peintures de MarieJo Duc-Reynaert et Claude Rigal aura lieu jeudi 16 novembre 2023 à 18 h 30 à la Galerie de la Champagne.

Commune de Bernex

Bibliothèque : Rencontre d’auteurs bernésiens

Jeudi 19 octobre 2023 à 19 h, la Bibliothèque accueille quatre auteurs locaux pour une soirée autour de l’écriture et de la littérature, ponctuée d’intermèdes musicaux.
Entrée libre sur réservation (via le site Internet).

Gilbert VONLANTHEN :

Exposition photos de l’association Aide au Népal

La Mairie de Bernex a l’honneur d’accueillir l’association Aide au Népal, active depuis 28 ans auprès de villageois et villageoises des montagnes népalaises.
L’exposition se déroule dans le hall de la Mairie, jusqu’au 25 octobre 2023.

Save the date

Le traditionnel Goûter des aînés se tiendra le samedi 18 novembre 2023, à 16 h, à la salle communale de Luchepelet.

Cyril HUGUENIN :

Sortie de ski avec le BSC

M. Huguenin rappelle l’invitation du Bernex Ski Club (BSC) à sa traditionnelle sortie de ski. La date retenue est le samedi 9 mars 2024. Comme de coutume, la sortie est offerte, mais cette année, les frais de repas seront à la charge des participantes et participants.
Toute personne intéressée doit confirmer sa participation auprès de Mme Isabelle Sermondade.
Les détails pratiques - neige ou pas, destination, horaires, etc. - seront communiqués en temps utile.

Mme Jacquemoud rebondit sur sa proposition individuelle qui avait été rejetée au dernier Conseil municipal et constate avec plaisir que malgré tout, un radar didactique a tout de même été installé sur la route de Soral. Elle remercie le Conseil administratif pour cette mesure et compte sur lui pour transmettre au Conseil municipal les statistiques de ce contrôle.

8. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidente du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d’une prochaine séance. Il n’y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

Mme Jacquemoud souhaite à nouveau rebondir sur la question des voitures qui se garent près de la fontaine du Vieux-Lully. Elle cite la réponse donnée par Mme Antille à ce propos lors du dernier Conseil municipal : « Dès que le parking souterrain du Vieux-Lully sera en fonction, ce type de stationnement ne sera plus autorisé ». **Mme Jacquemoud** fait part de quatre questions à ce sujet :

- 1) De quel droit Mme la Conseillère administrative peut-elle autoriser un stationnement hors cases, en violation avec la Loi fédérale sur la circulation routière ?
- 2) Doit-on comprendre qu’il s’agit de l’octroi d’un avantage ?
- 3) Dans le but d’une égalité de traitement envers tous les communiens, le Conseil administratif peut-il confirmer que le stationnement hors cases est désormais autorisé sur toute la commune de Bernex ?
- 4) En quoi la construction du parking souterrain du Vieux-Lully réglerait-elle ce problème, étant donné que les places de stationnement n’étaient pas prévues hors les résidents de l’immeuble ?

Après plusieurs demandes restées sans réponse ferme, **M. Jordi** demande à quand deux points d’éclairage à coût modéré au chemin de Bonne où les usagers des transports publics se retrouvent

en pleine nuit noire, depuis le terminus du tram de Vailly afin de rejoindre le village. Donc, en cas de froid, gel ou neige, aucune sécurité. De plus, et en exemple, dans un village neuchâtelois, une famille a failli être agressée par deux individus, et ceci dans le même cas de figure, c'est-à-dire terminus des transports publics et aucun éclairage sur une distance de 200 mètres.

M. Huguenin dirait qu'il faut se méfier des Neuchâtelois, mais avec son nom de famille, il pense que cela ne troublera et ne vexera personne de ce beau canton ! Il relève que cette question revient de manière récurrente comme l'horaire d'hiver et il pourrait y répondre par une deuxième boutade en disant que dans quelques semaines, la population bernésienne donnera son préavis sur le PLQ de Vailly et que lorsque ce quartier sera en fonction, il est clair qu'avec l'éclairage présent sur cette zone, plus personne ne risquera grand-chose en termes de lumière. Cependant, **M. Huguenin** ne fera pas cette deuxième boutade et souhaite répondre au Conseiller municipal que cet éclairage ne représente pas un coût modéré, même pour 200 mètres, car il faudrait tirer l'ensemble de l'électricité. Il propose d'évoquer cette question dans la prochaine commission « Durabilité et Sports » et d'y présenter les différentes options provisoires qui ont été essayées et testées - sachant que la Commune n'est pas restée les bras ballants. Ces solutions provisoires ne sont pas satisfaisantes aux yeux du Conseil administratif, mais **M. Huguenin** les présentera volontiers en commission « Durabilité et Sports ».

La Présidente informe l'assemblée que l'apéritif a été remis à l'ordre du jour, mais qu'il a migré au carnotzet, sous la Mairie. En complément, elle se permet de rappeler que ce moment est offert par la Commune et qu'il se veut convivial.

La Présidente remercie les Conseillères et Conseillers municipaux de leur attention et lève cette séance du Conseil municipal à 21 h 20.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 21 novembre 2023
à 20 h.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

François Jesus

Christine Nouvelle Damond